

compris celle des eaux limitrophes, et s'il pouvait mettre cette politique en vigueur en demandant simplement l'approbation au gouverneur en conseil, alors les Canadiens n'auraient aucune protection en matière d'exportation de leurs ressources en eau. Le gouvernement n'a pas fait d'efforts coordonnés pour lutter contre la pollution des ressources du Canada. Le gouvernement a nommé différents ministres pour résoudre ce problème. Il a désigné le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour remplir certains objectifs mentionnés dans ce bill, le ministre des Pêches et des Forêts (M. Davis) pour différentes questions de son ressort et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) pour s'occuper des ressources en eau des territoires. Franchement, je pense qu'il y a conflit entre ce bill et la loi sur les eaux intérieures du Nord, parce que les deux mesures ont trait aux mêmes eaux. Par conséquent, selon l'emplacement de ces eaux, il se pourrait que deux ministres soient chargés du même problème. La situation est similaire en ce qui a trait aux eaux côtières et aux eaux internationales qui relèvent de la Commission conjointe internationale.

Je le signale simplement pour montrer qu'à l'heure actuelle, personne au Canada ne sait exactement qui est chargé des questions relatives à la gestion qualitative des eaux et au contrôle de la pollution. Elles relèvent de tel ou tel ministère. De toute façon, si ces amendements étaient adoptés, il faudrait que le Parlement dise si certaines ententes sur l'exportation des ressources seront ratifiées. C'est tout ce que j'ai à dire sur le sujet.

A mon avis, il est évident que ces amendements sont fondamentaux. J'espère que les ministériels s'en souviendront avant de voter contre l'un ou l'autre de ces deux amendements. S'ils ne les appuient pas, j'espère qu'ils n'oublieront pas qu'ils enlèveront au Parlement et à l'autre endroit le droit de contrôler nos ressources en eau et l'accorderont au cabinet, tandis que, si cet amendement est adopté, nous serons assurés qu'aucun des accidents qui arrivent de temps à autre au gouvernement ne se produira en ce qui concerne l'exportation de nos ressources en eau. Nous voulons, par cet amendement, nous assurer qu'entre un ministre et un autre, un gouvernement et un autre, ou un organisme gouvernemental et un autre, il ne se glissera pas quelque accord qui aurait pour effet d'exporter les eaux du Canada. Cela ne veut pas dire qu'il faille désormais exclure en toutes circonstances la possibilité d'un accord sur le plan international, à l'égard de nos ressources

en eau. L'amendement signifie simplement que l'on ne pourra exporter nos eaux ou les détourner à l'occasion d'un cas fortuit, sans l'approbation du Parlement et sans un débat public.

Nous pouvons faire de cette loi sur les ressources en eau un instrument utile. Outre une certaine aide qu'elle assure déjà au contrôle de la pollution, elle peut être un bon moyen d'assurer la protection des ressources du Canada. J'espère que la motion fera l'objet d'une étude attentive avant d'être mise aux voix.

• (5.00 p.m.)

M. Arnold Peters (Timiskaming): Tout en appuyant cette motion et la motion n° 25, je tiens à déclarer qu'une fois de plus le gouvernement témoigne de sa répugnance à regarder au-delà de l'instant présent. J'ignore si c'est la faute du ministère de la Justice et de son incapacité à élaborer la loi que les Canadiens réclament ou si les fonctionnaires sont incapables d'interpréter ce que veulent les députés des deux côtés de la Chambre. Le bill nous montre qu'on n'a pas accompli grand-chose. Nous jouons une fois de plus sur les mots au lieu de faire quelque chose de concret.

Un indice qui montre à quel point on songe peu, dans cette loi, à apporter des changements, c'est le fait que le ministre n'est pas ici; le fait aussi que le secrétaire parlementaire provient des Territoires du Nord-Ouest où les eaux ne seraient détournées qu'en tout dernier lieu et où le problème n'est pas immédiat. La plupart des députés de la Colombie-Britannique savent que les Canadiens en général veulent utiliser leurs principales ressources au bénéfice du Canada. La principale de nos ressources est l'eau. Le contrôle de l'eau devrait demeurer du ressort du gouvernement fédéral. On peut prétendre que le gouvernement fédéral exerce un contrôle dans ce domaine, bien que ce contrôle lui soit accordé par un certain nombre de lois différentes. Nous devrions inclure dans la loi sur les ressources en eau un article qui touche de très près à la question. Un des buts de ce bill est de résoudre le problème de la pollution.

Nous pouvons dire sans crainte de nous tromper que si nous permettons un détournement des eaux, nous éliminerons presque entièrement le problème de la pollution. Les eaux de la baie James et de la baie d'Hudson pourraient être détournées par le lac Nipigon et par le réseau de rivières qui coulent dans cette région. Ce n'est pas une éventualité éloignée. Au Canada, nous ignorons absolument tout de nos propres ressources dans cette région, mais les Américains, eux les connaissent. Les services du génie militaire améri-